



Région Ile-de-France
7.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **deuxième Supplément** ») constitue le deuxième supplément, complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 20 juillet 2017 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°17-375 en date du 20 juillet 2017, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 7.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »), ainsi qu'avec le premier Supplément du 26 février 2018 visé par l'AMF sous le visa n°18-058. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce deuxième Supplément.

Ce deuxième Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Ce deuxième Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE afin de présenter le compte administratif 2017 de la Région Ile-de-France et le budget supplémentaire de l'année 2018, soumis à l'assemblée régionale lors de la séance du 31 mai 2018, d'actualiser la notation de la Région et de présenter diverses modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Région.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (www.iledefrance.fr/finances-budget/financement-region).

A l'exception de ce qui figure dans le deuxième Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du premier Supplément en date du 26 février 2018.

En cas de contradiction entre toute déclaration faite dans le deuxième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base ou dans le premier Supplément, les déclarations du deuxième Supplément prévaudront.

TABLE DES MATIERES

1- Compte administratif 2017 : dette publique brute, historique de la dette, structure des échéances de l'encours de dette avec indication de la durée résiduelle et de son remboursement, encours en devises étrangères	3
2- Compte administratif 2017 : recettes et dépenses	16
3- Le budget supplémentaire 2018	23
4- La notation de la Région	25
5- Modification de la partie « Informations générales » du Prospectus	25
6- Organisation et fonctionnement	26
RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	27

Ce deuxième Supplément au Prospectus de Base a pour objet de présenter le compte administratif 2017 de la Région Ile-de-France ainsi que le budget supplémentaire 2018 adoptés lors de la séance du conseil régional du 31 mai 2018. De ce fait, Il actualise également les paragraphes 1 ; 2 et 3 de la partie « Informations générales » du Prospectus.

Ce deuxième supplément a également pour objet de mettre à jour les informations relatives à la notation de la Région et de présenter diverses modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Région.

1 – Compte administratif 2017 : dette publique brute, historique de la dette, structure des échéances de l'encours de dette avec indication de la durée résiduelle et de son remboursement, encours en devises étrangères

Les pages 58 à 69 du prospectus de Base décrivent la situation de la dette et de la trésorerie au 31 décembre 2016. Les informations ci-dessous sont mises à jour suite au vote du compte administratif 2017. Les nouvelles dispositions ci-dessous s'ajoutent à celles du prospectus de Base. Elles complètent ainsi le paragraphe 3.2 du prospectus de Base « dette publique brute, historique de la dette, structure des échéances de l'encours de dette avec indication de la durée résiduelle (y compris celles inférieures à 1 an) et de son remboursement, encours en devises étrangères ».

1.1 Situation et gestion de la dette : les caractéristiques de la dette

(a) L'encours de la dette

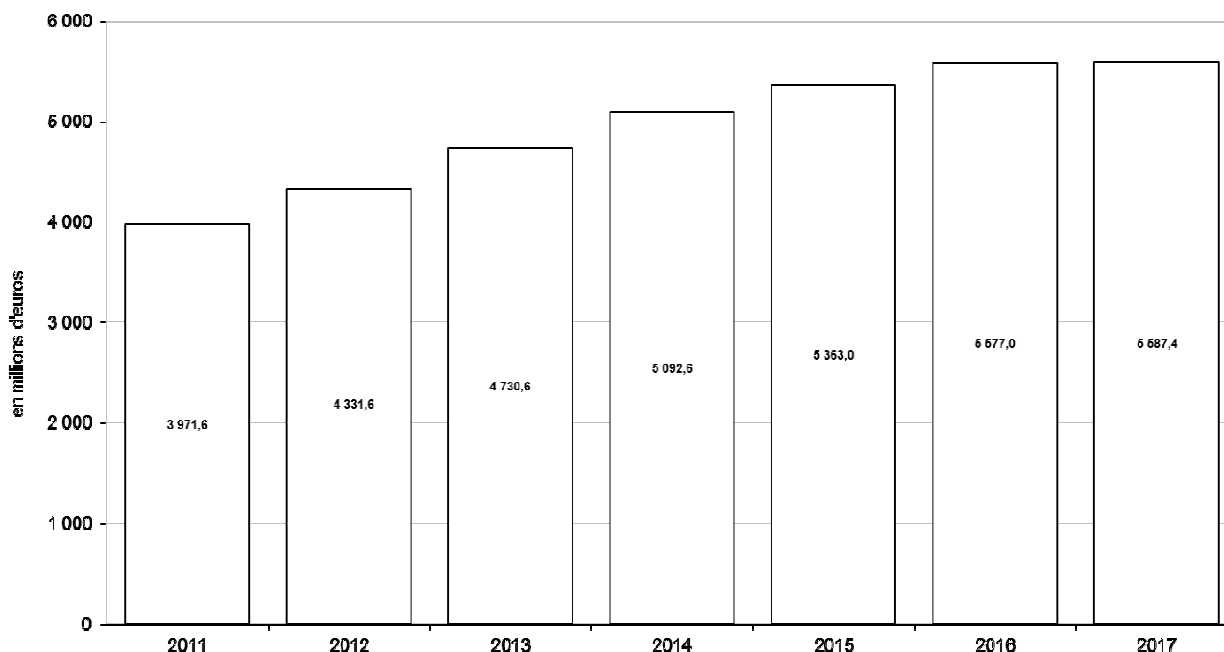
L'encours de la dette de la Région s'élève au 31 décembre 2017 à 5 587,4 millions d'euros.

Avec un encours de 4 771,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, les émissions obligataires représentent 85,4 pour cent de l'encours direct total dont 74,3 pour cent d'émissions publiques et 11,1 pour cent de placements privés.

Evolution de l'encours de dette (en millions d'euros au 31/12 de l'année n)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette courante	3 971,60	4 331,60	4 730,6	5 092,6	5 363,0	5 577,0	5 587,4
TOTAL	3 971,60	4 331,60	4 730,6	5 092,6	5 363,0	5 577,0	5 587,4

Evolution de l'encours de dette de la Région Ile-de-France



Après la baisse de l'encours de dette jusqu'en 2003 découlant du programme de remboursement anticipé mis en œuvre en prévision de l'augmentation attendue de ses besoins de financement, la Région a augmenté depuis 2004 son recours à l'emprunt de façon maîtrisée avec l'arrivée à maturité des programmes d'investissement prévus au contrat de plan 2000-2006 puis au contrat de projets 2007-2013 conclus avec l'Etat. La Région a fait le choix de maintenir ses capacités d'intervention en investissement, en dépit du ralentissement de ses recettes et de l'augmentation de ses charges de fonctionnement avec le transfert de compétences de l'Etat.

En 2017, le taux d'autofinancement (part des investissements financés par des ressources propres) de la Région s'est établi à 70,9 pour cent.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des ratios d'endettement de la Région Ile-de-France.

Encours de dette au 31 décembre rapporté aux recettes permanentes de l'exercice

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette / recettes permanentes constatées au Compte Administratif (en %)	70,2	69	75,4	80,9	91,9	103,6	109,3	116,4	127,2	127,4	132,4	133,9

Encours de dette au 31 décembre rapporté à l'épargne brute de l'exercice¹ ou capacité de désendettement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité de désendettement (en années)	2	2,4	2,9	3,5	4,3	4,8	5,8	6,3	7,1	7,5	7,2	5,5

Encours de dette par habitant au 31 décembre de l'année

¹ Ecart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette (en euros par habitant)	195,8	210,6	236,9	268,2	300,5	338,3	367	398,3	426,6	442,6	457,9	456,9

Au 31 décembre 2017, l'encours total de la dette représente 133,9 pour cent des recettes permanentes ; la capacité de désendettement de la Région est de 5,5 ans.

(b) Le taux moyen de la dette et l'exposition au risque de taux

La Région met en œuvre depuis plusieurs années une stratégie prudente de gestion de dette en poursuivant deux principaux objectifs :

- contenir le risque de taux d'intérêt sur la dette régionale ;
- saisir les opportunités de marché permettant de réduire les charges d'intérêt.

Cette politique prudente se traduit par l'utilisation de produits de couverture simples agissant sur la répartition de la dette entre taux fixes à long terme et taux variables à court terme, selon les conditions et les perspectives de marché, de manière à ajuster au mieux la position de l'encours de dette régionale sur la courbe des taux d'intérêt et ainsi de limiter les charges d'intérêt effectivement payées.

Cette stratégie a permis depuis 2004 de lisser les évolutions du taux annuel payé sur la dette régionale, et de faire bénéficier la Région des évolutions favorables du marché, comme, par exemple, la baisse des taux d'intérêt en 2009 puis en 2014 et 2015. Ainsi,

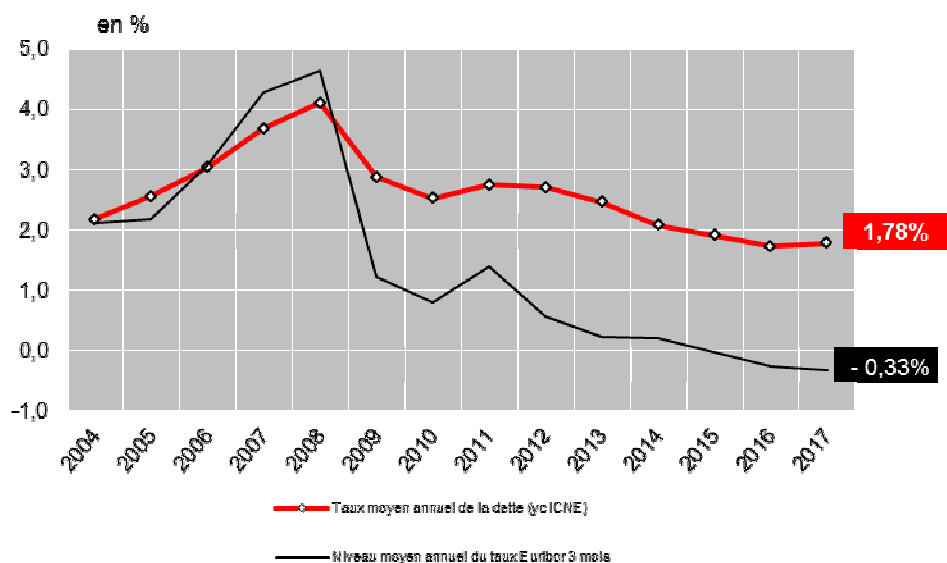
- entre 2005 et 2008, alors que les taux fixes étaient jugés anormalement faibles et les taux variables en hausse, la part de dette à taux fixe a été augmentée ;
- à l'inverse en 2009, les conditions de marché se sont révélées plus favorables aux taux courts qui ont atteint des niveaux historiquement faibles. La stratégie suivie a alors consisté à chercher à bénéficier de ces niveaux tout en contenant le risque d'une remontée rapide des taux à court terme via l'achat de caps² ;
- à partir de 2010, la Région a choisi de renforcer la part à taux fixe compte tenu d'un contexte de fortes incertitudes et de la volatilité sur les marchés ;
- en 2013, la meilleure visibilité sur les évolutions de marché a conduit à une légère inflexion de la structure de la dette vers des indexations à taux variable. Cette structure a permis de diminuer le niveau du taux moyen ;
- depuis 2014, la Région réalise la majorité de ses nouveaux emprunts à taux fixe afin de fixer des niveaux de taux historiquement bas.

Evolution du taux moyen de la dette régionale

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux moyen annuel de la dette (yc ICNE) en %	3,03	3,68	4,11	2,88	2,52	2,75	2,71	2,46	2,08	1,91	1,73	1,78
Taux moyen annuel de la dette (hors ICNE) en %	3,03	3,68	4,11	2,85	2,10	2,55	2,32	2,44	1,91	1,90	1,71	1,71
Niveau moyen annuel du taux Euribor 3 mois en %	3,08	4,28	4,63	1,22	0,81	1,39	0,57	0,22	0,21	-0,02	-0,26	-0,33

ICNE : Intérêts Courus Non Echus

² Les caps sont des contrats d'options qui permettent de figer le taux d'intérêt payé par la Région sur une ligne à taux variable, si l'index de référence dépasse un seuil prédéterminé.



En ce qui concerne les instruments financiers utilisés, les opérations de gestion active de la Région sont mises en œuvre avec une grande prudence et ne font appel qu'à des instruments de couverture simples, la Région ayant toujours refusé de souscrire des produits structurés complexes, jugés trop risqués.

Ainsi, les trois produits de gestion active existant au 31 décembre 2017, dans l'encours de dette de la Région, sont des contrats simples d'échange de conditions de taux d'intérêt (swaps de taux), entre taux fixes et taux variables de la zone euro. Ces produits sont classés en catégorie A1 (1 : indices zone euro, A : taux fixe simple, taux variable simple ; échange de taux fixe contre taux variable ou inversement), catégorie présentant le moins de risques pour les collectivités territoriales, conformément à la classification établie par l'Annexe 4 de la circulaire n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. A la demande du Gouvernement, établissements bancaires et collectivités locales ont décidé de décrire les bonnes pratiques qu'il convient d'adopter en matière de gestion d'emprunts, dans une charte de bonne conduite appelée « charte Gissler » (du nom de son rédacteur principal). La colonne de cette classification représente la structure du produit, du plus simple (A) au plus risqué (F). En ligne, la classification représente les indices sur lesquels les produits sont indexés, là encore du plus simple (1) au plus structuré (6).

Au total au 31 décembre 2017, 100 pour cent de l'encours de la dette régionale sont indexés sur des taux fixes simples ou des taux variables simples de la zone euro et sont donc intégralement classés dans la catégorie A1 de la classification « Gissler ».

La situation de l'endettement, après opérations d'échange de taux d'intérêt au 31 décembre 2017, est illustrée par le tableau figurant ci-dessous. Le capital restant dû est exprimé en millions

d'euros.

ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2017 COMPTE-TENU DES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE

Catégorie et année de mobilisation de l'emprunt	Établissement(s) arrangeur(s) dans le cadre des émissions obligataires et des placements privés, ou établissement(s) prêteur(s) dans le cadre des prêts bancaires	Taux initial	Taux après opérations de gestion active	Remboursement	Capital restant dû	Type de produit actuellement actif sur la ligne (hors swaps de devise)	Date de départ	Date d'arrivée à échéance du produit
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
<i>Émissions publiques</i>								
2007	UBS et ABN AMRO (203,8 M€)	EUR6M	-	2018	203 836 930,46	-	-	-
2009	SOC GEN, HSBC France et BANCA IMI (200,0 M€)	4,500%	EUR3M	2019	200 000 000,00	swap vanille	23/04/2009	23/04/2019
2010	SOCIETE GENERALE et BANCA IMI (300,0 M€)	3,200%	-	2020	300 000 000,00	-	-	-
2011	SOCIETE GENERALE, DB, HSBC France, Natixis (410,0 M€)	3,625%	-	2022	410 000 000,00	-	-	-
2012	BNP et CACIB (350,0 M€)	3,625%	-	2024	350 000 000,00	-	-	-
2013	BARCLAYS et NATIXIS (300,0M€)	2,250%	-	2023	300 000 000,00	-	-	-
2014	HSBC France, CACIB et NATIXIS (600,0 M€)	2,375%	-	2026	600 000 000,00	-	-	-
2015	BNP, CACIB et NATIXIS (500,0 M€)	0,625%	-	2027	500 000 000,00	-	-	-
2015	ICBC, SOCIETE GENERALE, UBS (110,0 M€)	3,200%	-	2020	110 000 000,00	-	-	-
2015	BNP (25,0 M€)	3,625%	-	2024	25 000 000,00	-	-	-
2016	BNP, CACIB, NATIXIS, SG (650,0M€)	0,500%	-	2025	650 000 000,00	-	-	-
2017	BARCLAYS, CACIB, HSBC France, SG	1,375%	-	2029	500 000 000,00	-	-	-
<i>Placements privés</i>								
2003	HSBC CCF (30,5 M€)	EUR3M	-	2018	30 522 701,26	-	-	-
2009	BNP PARIBAS (49,7 M€)	EUR3M	-	2018	49 668 874,17	-	-	-
2011	CREDIT AGRICOLE CIB (66,8 M€)	EUR3M	-	2021	66 796 318,16	-	-	-
2011	SOCIETE GENERALE (60,0 M€)	4,035%	EUR3M	2026	60 000 000,00	swap vanille	13/07/2011	13/07/2026
2012	BNPP (80,0 M€)	EUR3M	1,275%	2018	80 000 000,00	swap vanille	14/12/2012	14/12/2018
2013	NATIXIS (40,0 M€)	2,594%	-	2025	40 000 000,00	-	-	-
2013	CREDIT AGRICOLE (40,8 M€)	EUR3M	-	2028	40 816 326,53	-	-	-
2013	HSBC (70 M€)	3,060%	-	2028	70 000 000,00	-	-	-
2013	COMMERZBANK (50,0 M€)	2,675%	-	2024	50 000 000,00	-	-	-
2014	HSBC France (35,0 M€)	1,640%	-	2025	35 000 000,00	-	-	-
2015	BRED (100,0M€)	EUR3M	-	2021	100 000 000,00	-	-	-
TOTAL					4 771 641 150,58			
EMPRUNT SCULDSCHHEIN								
2013	HELABA (50,0 M€)	2,750%	-	2028	50 000 000,00	-	-	-
TOTAL					50 000 000,00			
EMPRUNTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
<i>Emprunts en euros</i>								
2008	Prêt long terme sur ligne revolving DEXIA (50,0 M€)	4,265%	-	2022	50 000 000,00	-	-	-
2008	Prêt long terme sur ligne revolving DEXIA (50,0 M€)	4,065%	-	2022	50 000 000,00	-	-	-
2011	CDC 252,0 M€	3,570%	-	2026	166 746 800,76	-	-	-
2012	BEI 200,0 M€	3,827%	-	2026	200 000 000,00	-	-	-
2014	BEI 100,0 M€	0,321%	-	2019	100 000 000,00	-	-	-
2015	BEI 24,0 M€	0,230%	-	2019	24 000 000,00	-	-	-
<i>Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie</i>								
	Tirage court terme sur ligne revolving Caisses d'épargne	EONIA	-	2022	175 000 000,00	-	-	-
TOTAL					765 746 800,76			
TOTAL GÉNÉRAL					5 587 387 951,34			

N.B. : CADIF : Crédit Agricole d'Ile-de-France ; CDC : Caisse des Dépôts et Consignations ; BEI : Banque Européenne d'Investissement

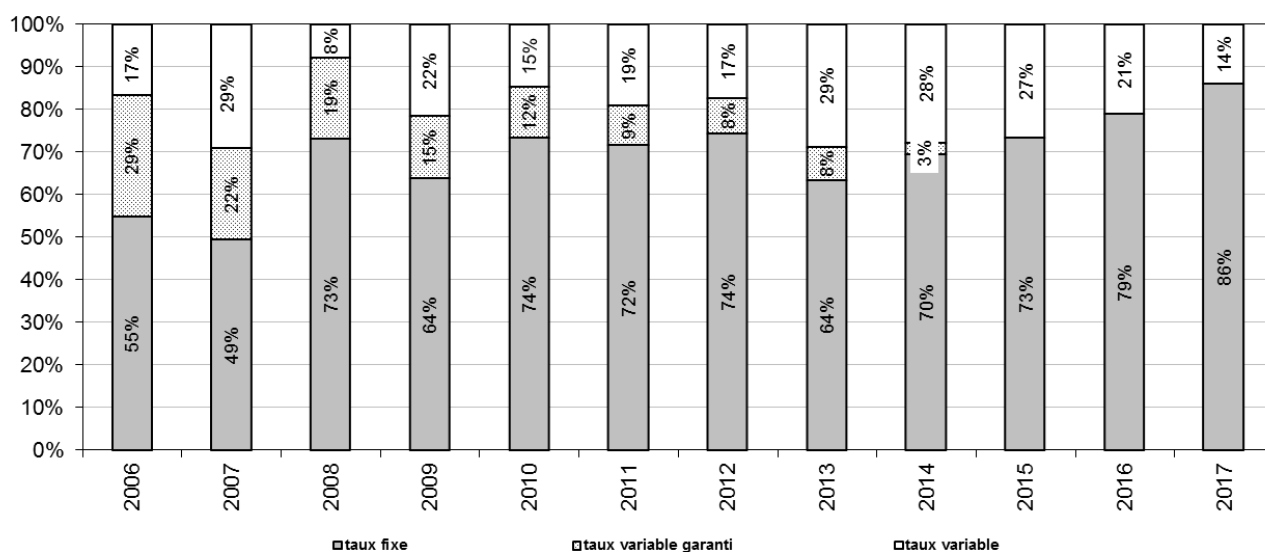
(c) La structure de la dette

Au total, compte tenu de ces opérations, la répartition de la dette par type de taux au 31 décembre 2017, hors encours sur la ligne CLTR de la Région (175 M€), soit un encours de 5 412,4 millions d'euros, est la suivante :

- 86,1 pour cent d'emprunts à taux fixe soit un encours de 4 660,8 millions d'euros,
- 13,9 pour cent d'emprunts à taux variable soit un encours de 751,6 millions d'euros.

La répartition de la dette régionale a évolué comme suit :

Evolution de la structure de la dette
au 31 décembre de chaque année
(hors METP & hors encours mobilisé sur la ligne CLTR)

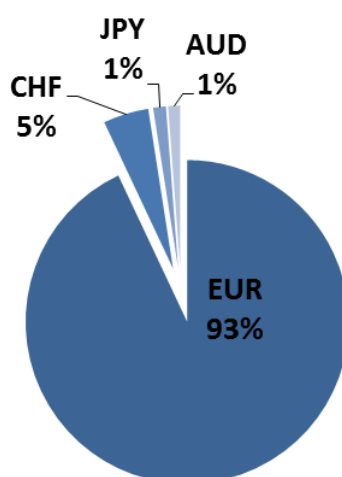


Y compris l'encours mobilisé à court terme sur la ligne de CLTR (175 millions d'euros au 31 décembre 2017), la répartition de la dette par type de taux de la Région au 31 décembre 2017 est la suivante :

- encours indexé sur des taux fixes ou swappé à taux fixes : 83,4 pour cent ;
- encours indexé sur des taux variables purs: 16,6 pour cent.

Voici la structure de la dette de la Région selon le type de devise :

Structure de la dette selon le type de devise au 31 décembre 2017



La Région ne prend aucun risque de change puisqu'elle souscrit dès l'origine des contrats d'échange de devises vers l'euro lorsqu'elle émet des titres en devise étrangère.

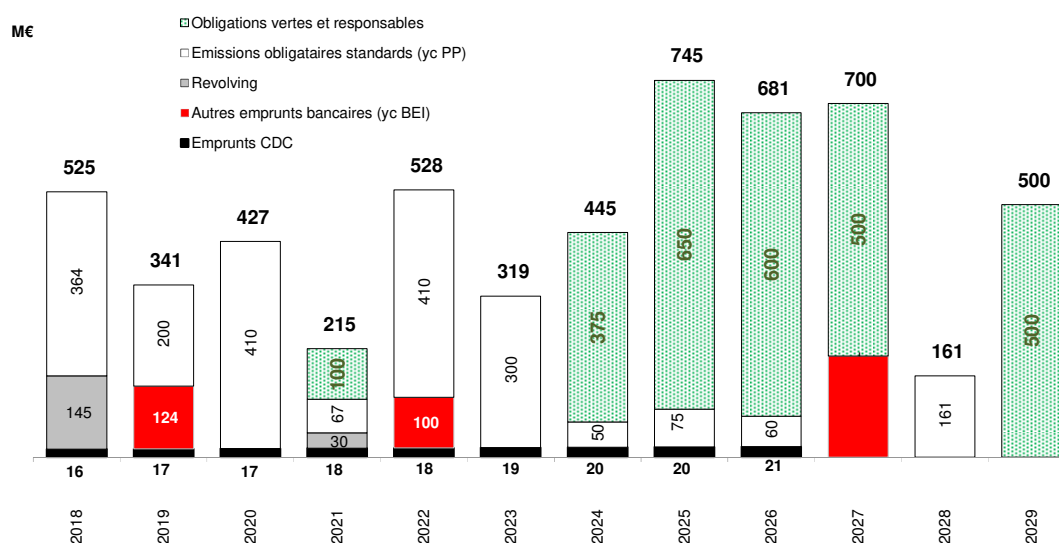
(d) L'évolution de l'amortissement de la dette

La durée de vie moyenne de la dette régionale est de 6,2 ans fin 2017.

Les emprunts dont la durée résiduelle est inférieure à un an représentent 6,5 pour cent de l'encours (364 millions d'euros). Ils comprennent quatre émissions obligataires d'un montant de 203,8 millions d'euros réalisée en 2007, 80 millions d'euros réalisée en 2012, 30,5 millions d'euros réalisés en 2003, et 49,7 millions d'euros réalisée en 2009.

L'évolution de l'amortissement de la dette sur la base de l'encours au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

*Evolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette en cours
au 31/12/2017 (y compris CLTR)*



1.2 La trésorerie

S'agissant de la dette à court terme, la Région a recours pour ses besoins de financement de trésorerie soit à des lignes bancaires, soit à des émissions de titres négociables à court terme (TNCT, ex-billets de trésorerie), dans le cadre de son programme de TNCT (ex-programme de billets de trésorerie) mis en place en 2002, porté en 2012 à 1 milliard d'euros.

La ligne de CLTR d'un montant de 587 millions d'euros est utilisée à la fois comme instrument de mobilisation de l'emprunt et comme outil de gestion de la trésorerie.

Caractérisé par sa souplesse, cet instrument offre la possibilité de faire à tout moment, des arbitrages de taux et de marchés, dans des délais réduits (24 heures).

Cette ligne permet également d'opter pour un remboursement total ou partiel de la dette contractée, en fonction du besoin de la trésorerie (tout remboursement reconstituant d'autant les droits d'utilisation sur la ligne). Cette ligne permet ainsi à la Région de gérer au mieux sa trésorerie, afin d'optimiser l'emploi des fonds publics.

(a) L'utilisation des lignes bancaires comme instrument de gestion de la trésorerie

Depuis 2004, le solde moyen journalier minimisé a permis de réduire la charge supportée au titre des intérêts de la dette. Depuis fin 2015, le contexte de taux court terme permet à la Région de bénéficier de taux négatifs sur ses billets de trésorerie.

En 2016, pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours aux TNCT en lieu et place de l'utilisation de la ligne de CLTR, du fait des conditions de taux actuellement très attractives sur ces produits (taux négatifs). Cette stratégie se traduit par un excédent au compte du Trésor, sans que cela ne fasse porter un coût d'opportunité à la Région.

Solde moyen journalier de trésorerie depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde moyen de trésorerie (en millions d'euros)	6,3	1,7	2,4	0	0	0	37	1,1	2,8	18,9	912,5	1 186,2

(b) Le programme de TNCT : un instrument complémentaire pour la gestion de la trésorerie

L'article 25 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques ayant ouvert aux collectivités territoriales la possibilité d'émettre des billets de trésorerie (devenus TNCT), en 2002, la Région a mis en place un programme de billets de trésorerie (désormais programme de TNCT) pour un montant global de 500 millions d'euros, porté en 2012 à 1 milliard d'euros, sur une durée de 15 ans dans un double objectif :

- disposer sur le court terme du choix entre financement bancaire (ligne de trésorerie) et financement sur titres ;
- diminuer encore le coût de gestion de la trésorerie de la Région.

Ainsi, afin de couvrir ses besoins de trésorerie, la Région peut disposer à tout moment sur le court terme, comme sur le long terme avec la mise en place du programme EMTN, du choix entre des tirages sur ses lignes de CLTR et des émissions sur le marché des TNCT.

L'arbitrage entre les deux instruments se fait en fonction de la durée prévisible des besoins de financement et des conditions offertes par les marchés. Les deux instruments sont complémentaires, les émissions de TNCT étant plutôt réservées pour des durées minimales standard de l'ordre de 20 jours.

En 2017, pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours aux TNCT en lieu et place de l'utilisation de la ligne de CLTR, du fait des conditions de taux actuellement très attractives sur ces produits (taux négatifs). Ainsi, en 2017 :

- une émission de billets de trésorerie de 500 M€, précédemment réalisée le 28 novembre 2016 au taux négatif de -0,32 % et pour une durée de 210 jours, a été remboursée le 26 juin 2017 ;
- une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 26 juin 2017, pour une durée de 214 jours (remboursement le 26 janvier 2018), au taux négatif de -0,35 %.

1.3 Les créances

La Région Ile-de-France présente la particularité de détenir un encours de créances important sous forme de prêts et d'avances (425 millions d'euros au 31 décembre 2017) dont il faut tenir compte dans l'analyse de l'encours des engagements de la Région.

Cet encours a évolué comme suit :

Encours des créances au 31 décembre de chaque année

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours des créances (en millions d'euros)	751	735	713	695	659	643	615	585	549	509	468	425

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Région Ile-de-France a accordé, en effet, des prêts à certains établissements ou entreprises publics (RATP, la SNCF ou Réseau Ferré de France (RFF)). Ces prêts bonifiés consentis sur une durée de 25 ans représentent selon les opérations 10 à 20 pour cent du montant de l'opération.

Avec le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, ce mécanisme de prêts est interrompu, la participation de la Région relative au financement des dépenses d'équipement en matière de transport étant versée exclusivement sous forme de subventions au maître d'ouvrage de chaque opération.

Ainsi, la Région n'accorde plus de prêts nouveaux à la RATP, SNCF Mobilités (ex-SNCF) et SNCF Réseau (ex-RFF) dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. En revanche, dans le cadre de projets relevant des anciens Contrats de Plan, la Région a octroyé en 2014 et 2015 des prêts à la seule RATP.

La situation détaillée des créances au 31 décembre 2017 se présente comme suit:

Créances au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)

Bénéficiaires	Capital restant dû au 31/12/2017	Recettes 2017		
		Capital	Intérêts	Annuités
S.N.C.F Mobilité	107,985	15,630	0,000	15,630
SNCF Réseau	33,882	3,454	0,000	3,454
R.A.T.P.	207,649	20,414	0,000	20,414
Villes nouvelles	64,995	3,946	0,000	3,946
Avances diverses	8,804	0,000	0,000	0,000
Scientiopole initiative services	2,028	0,000	0,000	0,000
TOTAL	425,343	43,444	0,000	43,444

1.4 Les garanties d'emprunt

Le total des annuités des emprunts garantis par la Région est très faible. Il s'est élevé pour 2017 à environ 0,104 million d'euros, pour un encours total de 0,415 million d'euros se répartissant comme suit :

Etat des garanties d'emprunt au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)

Bénéficiaires	Capital restant dû au 31/12/2017	Part garantie	Annuité 2017		
			Capital	Intérêts	Total
Sociétés d'Economie Mixtes	0,415	30%	0,083	0,021	0,104
TOTAL	0,415		0,083	0,021	0,104

Les engagements de la Région restent ainsi très limités.

1.5 Les fonds régionaux

(a) Fonds régional de garantie

Le 14 décembre 2000, le Conseil régional a décidé de créer un fonds régional de garantie (Fonds Régional de Garantie Ile-de-France) afin de faciliter, pour certaines catégories d'entreprises, l'accès à des financements divers. Ce fonds est géré par Bpifrance, établissement public qui a pour mission de financer et d'accompagner les entreprises.

En 2013, la Région Ile-de-France et Bpifrance Régions ont souhaité faire évoluer les modalités de fonctionnement du Fonds Régional de Garantie Ile-de-France. Cela a conduit à la mise en gestion extinctive du premier Fonds Régional de Garantie Ile-de-France (FRG 1) fin 2015 et à la création d'un Fonds Régional de Garantie Ile-de-France 2 (FRG 2).

Les avenants successifs depuis 2000 ont porté les versements de la Région au FRG 1 à un total de 123,5 millions d'euros, mis en gestion extinctive. Il est prévu que la dotation annuelle du FRG 2 soit constituée de transferts de redéploiements issus de l'extinction des risques du FRG 1. Le FRG 2 a reçu une dotation de la Région de 8 millions d'euros en 2015.

(b) Fonds régionaux d'investissement

La Région participe directement au capital de plusieurs fonds d'investissement. Cet outil de financement permet à la Région d'intervenir dans le renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI).

Fonds régionaux d'investissement au 31/12/2017

Fonds	Année de création	Cible	Participation de la Région En millions d'euros
Cap Décisif	2001	Amorçage	9,8
GENOPOLE 1 ^{er} JOUR	2007	Amorçage	1,6
IDF CAPITAL	1995	Capital Développement / Transmission	9,5
IDF CAPITAL 2	2014	Capital Développement	10
FINANCITES	2007	Développement des quartiers	2
SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	2006	Amorçage	1,8
EQUISOL	2009	Capital Développement	1,8
Fonds régional de co-investissement	2011	Capital Développement	33,4
INNOVACOM IDF	2014	Capital Développement	15

1.6 Les autres participations

La Région participe au capital de plusieurs organismes :

(a) **Société d'Economie Mixte (SEM) 92**

La SEM 92 avait pour but de promouvoir l'aménagement foncier et la réalisation d'équipements de nature à favoriser le développement économique dans les Hauts-de-Seine. La Région Ile-de-France détenait 10 pour cent du capital soit une participation à hauteur de 914 694,10 euros.

En 2016, la SEM 92 a fusionné avec trois autres Sociétés d'Economie Mixte d'aménagement pour former la Société Anonyme d'Economie Mixte, Citallios, au capital de 15 175 220 euros. La Région Ile-de-France détient 6,72 pour cent des actions.

(b) **Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris (SEMAPA)**

La SEMAPA, société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne, est à présent une société publique locale d'aménagement au capital de 472 287 euros. Elle mène notamment plusieurs opérations dans le 13ème arrondissement de la ville de Paris dont Paris Rive Gauche. La part de la Région Ile-de-France s'élève à 38 112 euros soit 8 pour cent du capital.

Son capital se répartit comme suit :

	Montants (euros)	Parts
Ville de Paris	310 127	66%
Département de Paris	124 048	26%
Région Ile-de-France	38 112	8%
TOTAL	472 287	100%

(c) **Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région parisienne (SAERP)**

La Région a décidé, par délibération du 27 juin 2002, de participer à hauteur de 2,4 millions d'euros au capital de la SAERP.

La SAERP, constituée en 1956, a conduit, jusque dans les années 1980, la réalisation d'opérations d'urbanisme en région parisienne. A partir de 1995, la Région Ile-de-France lui a confié des missions en tant que mandataire dans le cadre du programme de rénovation des lycées et elle est devenue un partenaire important de la Région dans le cadre de ce programme.

En 2008, la SAERP a été transformée en "société publique locale d'aménagement". Cette nouvelle forme de société anonyme, détenue exclusivement par des actionnaires publics, permet en application de l'article 3.1 du code des marchés publics, de considérer la SAERP comme un outil intégré "in house" et ainsi de pouvoir lui attribuer des marchés sans mise en concurrence préalable.

En 2013, la SAERP est devenue une Société Publique Locale (SPL). Cette transition a permis à la SAERP d'élargir son champ de compétences au-delà de l'aménagement avec pour objectif d'intensifier son activité pour participer à la mise en œuvre de la politique énergétique régionale en favorisant la rénovation thermique du patrimoine immobilier de collectivités franciliennes.

Par délibération du 5 juillet 2017, dans le cadre de l'augmentation du capital social de la SAERP, la Région a augmenté sa participation d'un million d'euros.

Le capital de la SAERP est réparti comme suit :

	Montant (en euros)	Parts (en %)
Région Ile-de-France	3 400 000	96,38%
Autres collectivités locales	127 680	3,62%
TOTAL	3 527 680	100%

(d) SEM GENOPOLE

La Région Ile-de-France a décidé par délibération du 13 décembre 2001, de participer au capital de la SEM GENOPOLE créée pour reprendre et développer les activités de l'Association GENOPOLE existant antérieurement en matière d'immobilier d'entreprises dans le secteur des biotechnologies.

L'Association GENOPOLE avait été créée en 1998 pour constituer un pôle en matière de recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de la génétique. Compte tenu de l'importance des projets, il est apparu que la structure associative n'était plus adaptée, ce qui a conduit à transformer cette association en Groupement d'Intérêt Public, qui a repris les missions de l'association en matière de recherche, les activités immobilières étant reprises par une structure distincte, la SEM GENOPOLE.

La Région participe à hauteur de 9,15 millions d'euros au capital de la SEM, qui s'élève au total à 19 millions d'euros, à côté, notamment, du département de l'Essonne et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le capital de la SEM GENOPOLE se répartit comme suit :

	Montants (euros)	Parts (%)
Région Ile-de-France	9 146 000	48%
Département de l'Essonne	6 097 000	32%
Caisse des Dépôts et Consignations	3 051 000	16%
SEM Essonne Aménagement	610 000	3%
Actionnaires divers	147 000	1%
TOTAL	19 051 000	100%

(e) SEM ENERGIES POSIT'IF

La Région, par délibération du 17 novembre 2011 participe au capital de la SEM ENERGIES POSIT'IF à hauteur aujourd'hui de 3,02 million d'euros (soit 57 pour cent du capital de la SEM).

Cette société a pour objet la réalisation de prestations de services, d'investissement et de financement en rénovation énergétique destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage principal d'habitat et de leurs équipements et dépendances, ainsi que des bâtiments de collectivités territoriales.

(f) Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

Depuis 1990, la Région participe au capital de la SAFER, société anonyme destinée à promouvoir le développement rural ainsi qu'à favoriser la protection de la nature et de l'environnement. A ce jour, cette participation s'élève à 51 405,80 euros.

(g) SEML SIGEIF Mobilités

Doté d'un capital de 5 millions d'euros, Sigeif Mobilités regroupe le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (Sigeif), la Caisse des Dépôts, le gestionnaire de réseau de transport de gaz GRTgaz, le Sycotom (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), le Siaap (service public de l'assainissement francilien) et le Siredom (Agence sud-francilienne de valorisation des déchets).

SIGEIF MOBILITÉS a pour objet la création et l'exploitation de stations de distribution de gaz naturel véhicules (GNV).

En 2017, la Région Ile-de-France est entrée au capital de la SEML, en apportant une participation à hauteur de 350 000 euros.

(h) Divers

En outre, la Région possède 280 parts sociales de 1,5245 euros de la Caisse locale du crédit mutuel agricole pour un montant global de 426,86 euros et des parts sociales de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) COPROCOO, qui a pour objet de soutenir l'activité de portage immobilier provisoire de lots de copropriétés en difficulté pour un montant total de 599 985 euros. La Région possède également une action de l'Association France Active Garantie pour 15,24 euros.

(i) Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF)

Créé par le décret n° 200-1140 du 13 septembre 2006, l'EPFIF est habilité sur le territoire de la Région Ile-de-France, à l'exception des territoires couverts par un autre établissement public foncier d'Etat, à procéder à des acquisitions foncières et à des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPFIF peut participer au financement de ces acquisitions et opérations.

L'EPFIF est administré par un conseil composé de 33 membres, dont 13 représentants de la Région Ile-de-France. Le président du conseil est nommé parmi les représentants de la Région.

L'EPFIF dispose de l'autonomie financière. Il fixe ainsi le montant de sa ressource fiscale et peut décider d'emprunter. Sa ressource fiscale est une taxe spéciale d'équipement qui s'ajoute aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sur le territoire de l'EPFIF.

Le tableau suivant reprend le détail des participations de la Région :

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Détention d'une part de capital		
SOCIETE D'ETUDES, DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE	SA à conseil d'administration	38 112,25 €
SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL D'ILE-DE-FRANCE	SA à conseil d'administration	51 405,80 €
SAEM CITALLIOS	SA d'économie mixte à conseil d'administration	914 694,10 €
SEM GENOPOLE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	9 146 000,00 €
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE	Société publique locale	3 400 000,00 €
GENOPOLE 1ER JOUR	SA à directoire	1 649 992,20 €
FINANCITES	Société par actions simplifiée	2 000 000,00 €
SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	Société par actions simplifiée	1 800 000,00 €
FONDS REGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT	SAS à associé unique	33 400 000,00 €
ILE DE FRANCE CAPITAL	SA à directoire	9 511 542,61 €
ILE DE FRANCE CAPITAL 2	SA à directoire	10 000 000,00 €
CAP DECISIF	FPCI	9 838 935,00 €
INNOVACOM ILE DE France	FPCI	15 000 000,00 €
SEM ENERGIES POSIT'IF	SA d'économie mixte à conseil d'administration	3 020 000,00 €
SEML SIGEIF MOBILITES	Société d'économie mixte locale	350 000,00 €
Détention de parts sociales		
EQUISOL COOP CAPITAL VARIABLE	SA coopérative à conseil d'administration	1 750 000,00 €
COPROCOOP ILE DE FRANCE	Société coopérative d'intérêt collectif de statut HLM	599 985,00 €
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL		426,86 €
ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	Association	15,24 €

2 – Compte administratif 2017 : recettes et dépenses

Les pages 71 et 77 du Prospectus de base du 20 juillet 2017 décrivent le compte administratif 2016 de la Région Ile-de-France. Depuis, le compte administratif 2017 a été adopté lors de la séance du conseil régional du 31 mai 2018. Les nouvelles dispositions ci-dessous s'ajoutent à celles du prospectus de Base. Elles complètent ainsi le paragraphe 3.6 du prospectus de Base « Recettes et dépenses ».

2.1 Rétrospective sur les comptes

Avec les différents transferts de compétences faisant suite aux étapes successives de la décentralisation, le budget de la Région Ile-de-France est passé de 415 millions d'euros environ en 1982 à 4 785 millions d'euros au compte administratif 2017.

(a) Evolution de la structure des dépenses régionales

Jusqu'en 2005, le budget de la Région Ile-de-France était majoritairement consacré à l'investissement. Depuis 2006, avec les nouveaux transferts de compétences intervenus, la part des dépenses de fonctionnement devient supérieure à celle des dépenses d'investissement.

Ainsi entre 1998 et 2005, la part des dépenses d'investissement réalisées hors dette représentait, en moyenne, 52,5 pour cent des dépenses totales du budget régional. Depuis 2006, cette part est passée à 37,0 pour cent en moyenne (33,4 pour cent en 2016 et 36,7 pour cent en 2017).

En matière d'investissement, la Région Ile-de-France, tout comme les autres régions, intervient principalement sous forme de subventions en capital accordées à des maîtres d'ouvrage (Etat, autres collectivités territoriales, entreprises nationales), sauf en matière de construction et d'équipement scolaire et universitaire où l'intervention régionale se fait en grande partie par la voie d'investissements directs.

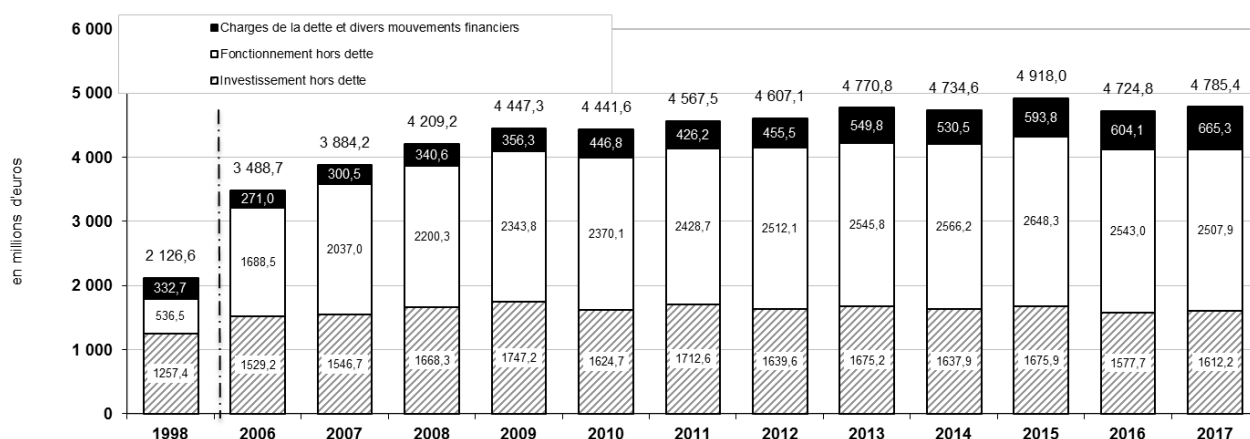
Parallèlement, le budget de fonctionnement hors dette réalisé, qui est pour l'essentiel consacré à des dépenses d'intervention, et qui représentait en moyenne environ 35 pour cent des dépenses de 1998 à 2005, se situe depuis 2006 en moyenne à 53,0 pour cent des dépenses totales (53,0 pour cent en 2016 et en 2017). Ce budget inclut les dépenses d'intervention de la Région destinées au fonctionnement des lycées, à la formation professionnelle, à l'action économique, à l'emploi et aux transports.

Au total, le poids des dépenses d'intervention de la Région, qu'il s'agisse de dépenses imputées en section d'investissement ou de celles inscrites à la section de fonctionnement du budget (hors dépenses de l'institution régionale) s'est accru, passant de 83,4 pour cent du budget régional en moyenne sur la période 1998-2005, à 85,6 pour cent sur la période 2006-2017.

Les dépenses relatives à l'équipement et au fonctionnement de l'institution régionale (hors agents des lycées) représentent en moyenne 4,1 pour cent du total du budget depuis 2006, dont 2,6 pour cent pour les seules dépenses de personnel (dépenses de personnel hors agents des lycées).

La part de la charge de la dette (y compris les divers mouvements financiers) qui représentait de son côté, en moyenne, environ 12,5 pour cent des dépenses sur la période 1998 à 2005 (y compris les charges financières liées à la procédure du Marché d'Entreprise de Travaux Publics), représente en moyenne depuis 2006 environ 10,0 pour cent du total des dépenses de la Région.

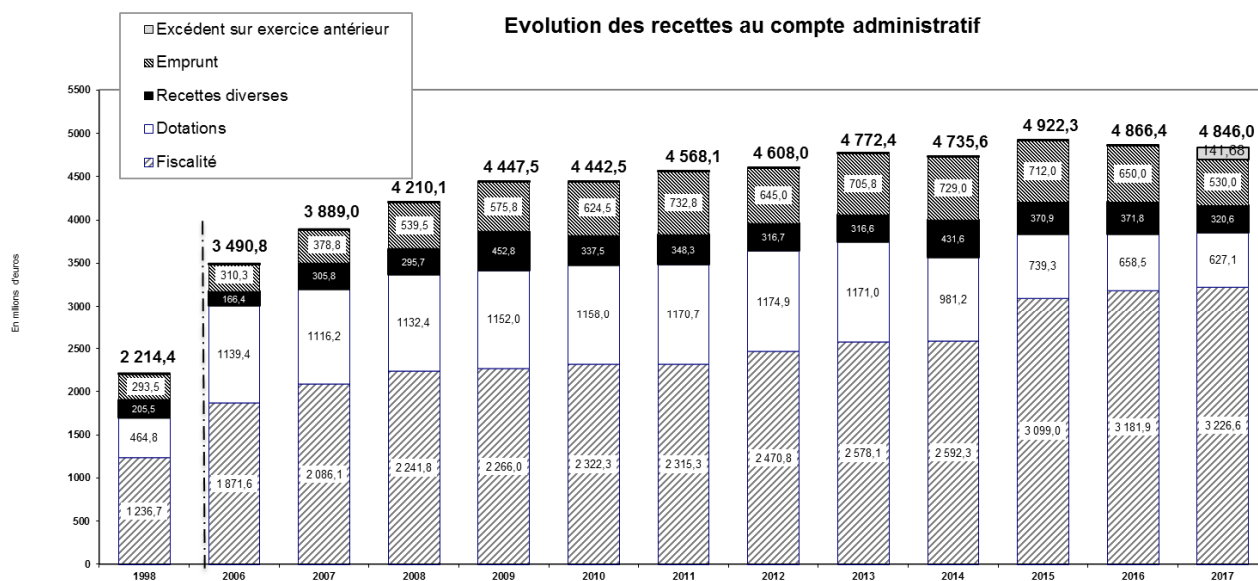
Evolution des dépenses au compte administratif



(b) Evolution de la structure des recettes régionales

Les recettes d'origine fiscale, qui comprennent notamment la fiscalité directe régionale (somme de la CVAE et des deux IFER, déduction faite des deux prélèvements au titre du FNGIR, de l'attribution de compensation de CVAE et du FPRR) et d'autres recettes telles que la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et six fractions de TICPE, représentent désormais 77,3 pour cent des recettes permanentes de la Région en 2017, en progression par rapport à la période 1998-2005 (moyenne de 51,0 pour cent) compte-tenu de la forte hausse de la TICPE perçue en compensation des charges transférées par la loi de décentralisation n° 2004-809 du 13 août 2004, de la fiscalisation des ressources pour l'apprentissage depuis 2015 et de la baisse des dotations de l'Etat.

En effet, la part des dotations dans les recettes permanentes a très fortement diminué du fait de la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Alors qu'elles représentaient 24,5 pour cent des recettes permanentes en 2014, elles représentent 15,6 pour cent en 2016 et 15,0 pour cent des recettes permanentes en 2017.



NB : sur le montant d'emprunt 2010, 80 millions d'euros sont inclus pour financer une provision de même montant.

2.2 Les comptes administratifs récents

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2017 s'est élevé à 4 785,37 milliards d'euros (hors mouvements infra-annuels sur la ligne de crédit long terme équilibrés par des recettes du même montant) pour un total de crédits ouverts au budget (après décision modificative) de 5 250,50 milliards d'euros. L'exécution du budget 2017 s'établit à 91,1 pour cent des crédits inscrits au budget (taux identique après décision modificative). Les dépenses sont en hausse de 1,3 pour cent par rapport à 2016.

Ces dépenses réelles se décomposent entre :

- 1 612,23 millions d'euros pour les dépenses d'investissement hors dette (avec un taux de réalisation de 85,4 pour cent par rapport aux crédits ouverts au BP),
- 2 507,86 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement hors dette (avec un taux de réalisation de 94 pour cent par rapport aux crédits ouverts au BP),
- 665,28 millions d'euros pour le service de la dette et les divers mouvements financiers (avec un taux de réalisation de 95,9 pour cent par rapport au BP).

Au total, les dépenses d'investissement ont augmenté de 5 pour cent par rapport à 2016 et les dépenses de fonctionnement ont diminué de -1,6 pour cent.

Trois secteurs représentent à eux seuls près de soixante pour cent des dépenses réalisées :

- Le secteur transports – mobilités auquel un montant de 1 230,00 millions d'euros (25,7 pour cent du total des dépenses réelles) a été consacré ;
- Le secteur de l'enseignement du second degré avec un montant de dépenses réalisées de 1 068,97 millions d'euros (22,3 pour cent du total) ;
- Le secteur formation professionnelle, apprentissage, emploi pour lequel le total des crédits dépensés s'élève à 590,30 millions d'euros (10,3 pour cent du total).

Le montant des recettes permanentes (recettes hors emprunt et hors excédent sur exercice antérieur, y compris intérêts courus non échus) comptabilisé sur l'exercice s'est élevé à 4 174,33 millions d'euros pour une prévision au budget (y compris décision modificative) de 4 308,70 millions d'euros. La réalisation des recettes permanentes par rapport au budget 2017 s'établit à 93,8 pour cent.

S'agissant de l'emprunt, le montant appelé au regard de l'exécution 2017 s'est élevé à 530 millions d'euros, soit 66,2 pour cent de l'enveloppe ouverte au budget (800,12 millions d'euros).

Avec des recettes totales de 4 846,01 millions d'euros, compte tenu de l'excédent reporté de l'exercice antérieur (141,68 millions d'euros), des dépenses de 4 785,37 millions d'euros, et des restes à réaliser constatés en fin d'exercice (5,65 millions d'euros), l'exercice 2017 s'est soldé par un excédent de 66,29 millions d'euros.

Au total, l'épargne brute (écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) dégagée sur l'exercice s'est élevée à 1 014,07 millions d'euros (soit un taux d'épargne brute de 27,8 pour cent) et l'épargne nette (soit après amortissement de la dette) s'établit à 494,44 millions d'euros (soit un taux d'épargne nette de 13,5 pour cent).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice (épargne nette majorée des recettes réelles d'investissement), soit 1 142,87 millions d'euros, a permis de couvrir 70,9 pour cent des dépenses d'investissement. La capacité de désendettement s'établit fin 2017 à 5,5 ans et l'encours de dette (5 587,4 millions d'euros) représente plus d'un an de recettes permanentes (134 pour cent).

Les tableaux ci-après présentent les recettes et les dépenses réelles au titre de l'année 2017, en investissement et en fonctionnement.

NATURE DES RECETTES	CA 2016	BP 2017	BP+BS 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / BP 2017	Ecart CA 2017 / BP+BS 2017	Réal. CA 2017 (% du BP 2017)	Ecart CA 2017 / CA 2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 449,711	3 581,951	3 552,366	3 508,097	- 73,854	- 44,269	97,9%	58,386
A. RECETTES FISCALES	2 732,124	2 837,893	2 878,960	2 882,897	45,003	3,936	101,6%	150,773
Fiscalité directe	746,113	839,208	880,275	882,874	43,666	2,599	105,2%	136,761
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 372,432	2 843,628	2 884,314	2 886,670	43,042	2,356	101,5%	1 514,238
Attributions de compensation CVAE (dépenses)	-	1 372,432	1 372,432	1 372,419	0,013	0,013	100,0%	1 372,419
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépenses)	- 674,816	- 674,816	- 674,816	- 674,816	-	-	100,0%	-
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	122,959	122,568	123,437	123,009	0,441	0,428	100,4%	0,050
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépenses)	- 74,932	- 79,740	- 80,228	- 80,228	- 0,488	- 0,000	100,6%	- 5,296
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle	0,470	-	-	0,657	0,657	-	-	0,275
Autres recettes fiscales	902,635	930,907	930,907	933,874	2,967	2,967	100,3%	31,238
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	348,436	352,578	352,578	331,847	- 20,731	- 20,731	94,1%	- 16,589
Taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement (TRADE)	0,007	-	-	-	-	-	-	0,007
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	182,939	212,939	212,939	212,939	- 0,000	- 0,000	100,0%	30,000
Frais de gestion de fiscalité directe locale	82,538	84,767	84,767	84,520	0,247	0,247	99,7%	1,981
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	234,053	235,623	235,623	239,676	4,053	4,053	101,7%	5,623
DMTO sur l'immobilier d'entreprise	54,662	45,000	45,000	64,892	19,892	19,892	144,2%	10,230
Taxe intérieure sur la conso de produits énergétiques (TICPE)	1 083,375	1 067,778	1 067,778	1 066,149	- 1,629	- 1,629	99,8%	- 17,226
TICPE Droit à compensation	898,718	880,002	880,002	881,467	1,465	1,465	100,2%	17,250
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRe	1,072	4,855	4,855	4,843	- 0,012	- 0,012	99,8%	3,772
TICPE Modulation 2007	74,637	75,000	75,000	68,098	- 6,902	- 6,902	90,8%	- 6,539
TICPE Formation professionnelle	38,952	38,952	38,952	38,882	- 0,070	- 0,070	99,8%	- 0,070
TICPE Primes d'apprentissage	34,442	33,610	33,610	30,818	- 2,792	- 2,792	91,7%	- 3,624
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	12,197	12,197	12,197	18,359	6,162	6,162	150,5%	6,162
TICPE Ressource régionale pour l'apprentissage	23,358	23,162	23,162	23,681	0,519	0,519	102,2%	0,323
B. DOTATIONS	572,417	542,766	541,029	541,027	- 1,739	- 0,002	99,7%	- 31,389
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	554,902	478,886	477,149	477,149	- 1,737	- 0,000	99,6%	- 77,753
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	8,820	0,000	0,000	-	-
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité	8,694	-	-	-	-	-	-	8,694
Fonds de transition pour le développement économique	-	55,060	55,060	55,058	- 0,002	- 0,002	100,0%	55,058
C. RECETTES DIVERSES	145,170	201,292	132,377	84,173	- 117,119	- 48,204	41,8%	- 60,997
Intérêts perçus sur créances	145,104	205,470	136,555	88,375	- 117,095	- 48,180	43,0%	- 56,729
Divers	9,387	5,850	5,850	2,367	- 3,483	- 3,483	40,5%	- 7,021
Reversement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	9,387	5,850	5,850	2,367	- 3,483	- 3,483	40,5%	- 7,021
Fonds européens prog 2014-20 - Marchés publics RIDF	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	0,688	48,240	48,240	4,895	43,345	43,345	10,1%	4,207
Fonds régional de restauration (FRR)	20,860	11,949	11,949	10,391	- 1,558	- 1,558	87,0%	- 10,469
Produits financiers	25,225	22,691	22,691	24,069	1,378	1,378	106,1%	1,155
Divers (ex : versements de trop perçus de subventions)	88,945	116,740	47,825	46,654	- 70,086	- 1,171	40,0%	- 42,291
Intérêts courus non échus (ICNE)	0,066	4,178	4,178	4,202	0,024	0,024	100,6%	4,268
SECTION INVESTISSEMENT	762,496	868,430	756,336	666,231	- 202,199	- 90,105	76,7%	- 96,266
A. RECETTES FISCALES	449,802	384,000	384,000	343,713	- 40,287	- 40,287	89,5%	- 106,089
Redevance pour création de bureaux, commerces, entrepôts (RCBCE)	183,317	130,000	130,000	92,725	- 37,275	- 37,275	71,3%	- 90,592
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	52,445	40,000	40,000	43,081	3,081	3,081	107,7%	9,363
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,627	65,000	65,000	66,087	1,087	1,087	101,7%	0,540
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	80,069	80,000	80,000	79,475	- 0,525	- 0,525	99,5%	- 0,594
TICPE Grenelle	67,344	69,000	69,000	62,344	- 6,656	- 6,656	90,4%	- 5,000
B. DOTATIONS	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%	-
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%	-
C. RECETTES DIVERSES	226,605	398,341	286,247	236,429	- 161,912	- 49,818	59,4%	- 9,823
Remboursement en capital des créances	44,227	193,450	81,293	43,445	- 150,005	- 37,848	22,5%	- 0,782
Divers	182,379	204,891	204,954	192,984	- 11,907	- 11,970	94,2%	- 10,605
Amendes de police	63,861	63,861	63,924	63,924	0,063	0,063	100,1%	0,063
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	77,785	77,800	77,800	96,617	18,817	18,817	124,2%	18,832
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	-	21,755	21,755	0,235	- 21,520	- 21,520	1,1%	0,235
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	40,732	41,475	41,475	32,207	- 9,268	- 9,268	77,7%	- 8,525
TOTAL RECETTES PERMANENTES	4 212,207	4 450,381	4 308,702	4 174,328	- 276,054	- 134,374	93,8%	- 37,879
EMPRUNT	650,000	800,115	800,115	530,000	- 270,115	- 270,115	-	- 120,000
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 862,207	5 250,496	5 108,817	4 704,328	- 546,169	- 404,489	89,6%	- 157,879
EXCÉDENT N-1	4,229	141,680	141,680	141,680	-	-	-	137,451
TOTAL GENERAL	4 866,436	5 250,496	5 250,497	4 846,007	- 404,489	- 404,489	92,8%	- 20,428

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2017)

SECTEURS	2016						2017						Evolution CA 2017 / 2016	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	10,13		10,13	7,01	-3,12	69,2%	10,79		10,79	8,97	-1,82	83,1%	+ 1,96	28,0%
<i>dont : - Patrimoine et moyens généraux</i>	3,09		3,09	0,93	-2,16	30,2%	2,31		2,31	1,28	-1,03	55,3%	+ 0,34	37,0%
- Communication	0,30		0,30	0,10	-0,20	32,3%	0,28		0,28	0,16	-0,12	57,1%	+ 0,06	65,2%
- Services informatiques	6,64		6,64	5,93	-0,71	89,3%	8,00		8,00	7,46	-0,54	93,2%	+ 1,52	25,7%
- Ressources humaines	0,10		0,10	0,05	-0,05	46,3%	0,20		0,20	0,08	-0,12	38,1%	+ 0,03	64,6%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	1,91		1,91	0,94	-0,96	49,6%	2,00	0,05	2,05	2,04	0,04	102,1%	+ 1,10	116,2%
CITOYENNETÉ	0,80		0,80	-	-0,80	0,0%	0,50	-0,05	0,45	-	-0,50			
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	412,46	40,81	453,27	438,01	25,54	106,2%	501,60	-2,57	499,03	486,60	-15,00	97,0%	+ 48,60	11,1%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	75,85		75,85	74,77	-1,07	98,6%	81,00	-5,50	75,50	59,12	-21,88	73,0%	-15,65	-20,9%
TOURISME	4,00		4,00	4,00		99,9%	5,50		5,50	1,79	-3,71	32,6%	-2,20	-55,1%
SPORT ET LOISIRS	47,18		47,18	41,37	-5,81	87,7%	78,46		78,46	57,66	-20,80	73,5%	+ 16,29	39,4%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	42,25		42,25	36,72	-5,53	86,9%	34,28		34,28	14,70	-19,58	42,9%	-22,02	-60,0%
<i>dont : - Formations sanitaires et sociales</i>	4,95		4,95	3,36	-1,59	67,9%	3,98		3,98	2,71	-1,27	68,1%	-0,65	-19,3%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	590,00	-58,19	531,81	474,68	-115,32	80,5%	580,80	-0,10	580,70	470,04	-110,76	80,9%	-4,64	-1,0%
<i>dont : - Transport en commun de voyageurs</i>	465,00	-53,02	411,98	376,95	-88,05	81,1%	444,99	7,00	451,99	388,72	-56,26	87,4%	+ 11,77	3,1%
- Mobilités	115,00	-5,18	109,83	88,50	-26,50	77,0%	125,82	-7,10	118,72	74,98	-50,83	59,6%	-13,51	-15,3%
- Transports de marchandises en site propre	10,00		10,00	9,23	-0,77	92,3%	10,00		10,00	6,33	-3,67	63,3%	-2,90	-31,4%
SÉCURITÉ	20,92	1,98	22,90	13,58	-7,34	64,9%	16,90	3,46	20,36	16,03	-0,87	94,9%	+ 2,45	18,1%
POLITIQUE DE LA VILLE	58,50	-9,00	49,50	49,50	-9,00	84,6%	40,00	-1,15	38,85	32,76	-7,24	81,9%	-16,74	-33,8%
LOGEMENT	120,15	22,79	142,94	142,80	22,65	118,9%	90,60	21,15	111,75	111,00	20,40	122,5%	-31,80	-22,3%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI	28,06		28,06	23,87	-4,19	85,1%	26,95		26,95	26,27	-0,68	97,5%	+ 2,40	10,1%
<i>dont : - Formation professionnelle</i>	0,06	0,10	0,16	0,08	0,02	135,3%	0,05	0,10	0,15	0,10	0,05	191,6%	+ 0,01	18,0%
- Apprentissage	28,00	-0,10	27,90	23,78	-4,22	84,9%	26,90	-0,10	26,80	26,17	-0,73	97,3%	+ 2,39	10,0%
- Emploi	-		-	-			-		-	0,00			+ 0,00	
CULTURE	29,33	-1,76	27,57	18,68	-10,65	63,7%	33,44		33,44	21,67	-11,77	64,8%	+ 2,99	16,0%
AMÉNAGEMENT	87,10	-0,07	87,03	75,98	-11,12	87,2%	87,60	-21,28	66,32	52,42	-35,18	59,8%	-23,56	-31,0%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	-	0,50	0,50	0,50	0,50		-		-	-			-0,50	-100,0%
ENVIRONNEMENT	62,57	1,99	64,56	61,29	-1,28	98,0%	77,10	-3,11	73,99	56,70	-20,40	73,5%	-4,59	-7,5%
RURALITE	13,35		13,35	10,09	-3,26	75,6%	13,90		13,90	7,41	-6,49	53,3%	-2,68	-26,6%
AGRICULTURE	3,83	-1,99	1,84	1,31	-2,52	34,3%	4,85	8,71	13,56	13,02	8,17	268,5%	+ 11,71	892,3%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	78,71		78,71	66,87	-11,84	85,0%	113,39	0,40	113,79	112,33	-1,06	99,1%	+ 45,46	68,0%
<i>dont : - Développement économique</i>	38,30		38,30	33,49	-4,81	87,4%	60,49	1,50	61,99	61,44	0,95	101,6%	+ 27,94	83,4%
- Innovation	27,16		27,16	26,22	-0,94	96,5%	41,50	-1,50	40,00	39,12	-2,38	94,3%	+ 12,89	49,2%
- Technologies de l'information et de la communication	13,25		13,25	7,16	-6,09	54,0%	11,40	0,40	11,80	11,78	0,38	103,3%	+ 4,62	64,6%
RECHERCHE	32,81	2,94	35,75	35,75	2,94	109,0%	66,61		66,61	55,82	-10,79	83,8%	+ 20,07	56,1%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	16,14		16,14	-	-16,14		21,76		21,76	5,88	-15,87	27,0%	+ 5,88	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (1)	1 736,04	-	1 736,04	1 577,71	- 158,33	90,9%	1 888,02	-	1 888,02	1 612,23	- 275,79	85,4%	+ 34,52	2,2%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	452,03	3,25	455,28	468,93	16,90	103,7%	549,63	-	549,63	537,43	- 12,20	97,8%	+ 68,50	14,6%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 188,07	3,25	2 191,32	2 046,63	-141,43	93,5%	2 437,65		2 437,65	2 149,66	-288,00	88,2%	+ 103,02	5,0%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 171,93	3,25	2 175,18	2 046,63	-125,29	94,2%	2 415,90		2 415,90	2 143,77	-272,12	88,7%	+ 97,14	4,7%

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

(1) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2017)

SECTEURS	2016						2017						Evolution CA 2017 / 2016	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	191,18	-0,20	190,98	178,81	-12,37	93,5%	193,02	-1,00	192,02	183,15	-9,88	94,9%	+ 4,34	2,4%
Patrimoine, moyens généraux et communication	54,35	-0,20	54,15	47,10	-7,24	86,7%	56,50		56,50	49,82	-6,68	88,2%	+ 2,72	5,8%
- Patrimoine	39,29		39,29	36,21	-3,08	92,2%	41,80		41,80	38,25	-3,56	91,5%	+ 2,04	5,6%
- Communication	8,55	-0,20	8,35	4,41	-4,14	51,6%	7,95		7,95	5,23	-2,72	65,8%	+ 0,82	18,6%
- Services informatiques	6,51		6,51	6,49	-0,02	99,6%	6,75		6,75	6,34	-0,41	94,0%	-0,14	-2,2%
Agents du siège et groupe d'élus	136,83		136,83	131,70	-5,13	96,3%	136,52	-1,00	135,52	133,32	-3,20	97,7%	+ 1,62	1,2%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	451,00		451,00	439,93	-11,07	97,5%	456,34		456,34	450,61	-5,73	98,7%	+ 10,68	2,4%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	136,83		136,83	131,70	-5,13	96,3%	136,52	-1,00	135,52	133,32	-3,20	97,7%	+ 1,62	1,2%
- Agents des lycées (ADL)	314,17		314,17	308,23	-5,94	98,1%	319,82	1,00	320,82	317,28	-2,54	99,2%	+ 9,06	2,9%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	2,70	-0,18	2,52	1,44	-1,25	53,5%	1,75		1,75	1,26	-0,49	72,2%	-0,18	-12,4%
CITOYENNETÉ	13,02		13,02	7,17	-5,85	55,0%	6,00		6,00	4,11	-1,89	68,5%	-3,05	-42,6%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	579,84		579,84	571,39	-8,45	98,5%	591,01	1,00	592,01	582,37	-8,64	98,5%	+ 10,99	1,9%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	265,67		265,67	263,16	-2,51	99,1%	271,19		271,19	265,09	-6,10	97,8%	+ 1,93	0,7%
- Agents des lycées (ADL)	314,17		314,17	308,23	-5,94	98,1%	319,82	1,00	320,82	317,28	-2,54	99,2%	+ 9,06	2,9%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8,39		8,39	7,85	-0,53	93,7%	8,97		8,97	8,28	-0,69	92,3%	+ 0,42	5,4%
TOURISME	19,67		19,67	18,29	-1,38	93,0%	17,27		17,27	16,67	-0,60	96,5%	-1,62	-8,8%
SPORT ET LOISIRS	16,12		16,12	10,28	-5,84	63,7%	17,10		17,10	14,97	-2,13	87,6%	+ 4,70	45,7%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	199,24	0,20	199,44	195,53	-3,71	98,1%	199,73		199,73	197,27	-2,46	98,8%	+ 1,74	0,9%
dont : - Formations sanitaires et sociales	188,92		188,92	187,68	-1,23	99,3%	191,66		191,66	190,69	-0,97	99,5%	+ 3,01	1,6%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	795,48		795,48	790,72	-4,76	99,4%	763,54		763,54	759,96	-3,58	99,5%	-30,76	-3,9%
SÉCURITÉ	3,24		3,24	2,32	-0,92	71,5%	1,50		1,50	0,80	-0,70	53,2%	-1,52	-65,5%
POLITIQUE DE LA VILLE	-		-	-			-		-					
LOGEMENT	0,43		0,43	0,14	-0,29	32,2%	0,76		0,76	0,27	-0,49	36,1%	+ 0,14	98,5%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI	601,92	40,04	641,96	596,89	-5,03	99,2%	639,95	-7,56	632,39	564,03	-75,92	88,1%	-32,86	-5,5%
dont : - Services communs	7,22		7,22	6,47	-0,75	89,6%	7,35		7,35	5,93	-1,42	80,7%	-0,54	-8,3%
- Formation professionnelle	298,10	40,04	338,14	313,53	15,43	105,2%	352,09		352,09	309,19	-42,90	87,8%	-4,35	-1,4%
- Apprentissage	270,50		270,50	254,86	-15,64	94,2%	265,33	-6,66	258,67	238,09	-27,24	89,7%	-16,77	-6,6%
- Emploi	26,10		26,10	22,03	-4,07	84,4%	15,18	-0,90	14,28	10,83	-4,35	71,3%	-11,21	-50,9%
CULTURE	62,70		62,70	56,33	-6,37	89,8%	55,55		55,55	48,75	-6,80	87,8%	-7,58	-13,5%
AMENAGEMENT	22,75	-0,20	22,55	19,71	-3,04	86,6%	21,33	-0,64	20,70	19,00	-2,33	89,1%	-0,71	-3,6%
ENVIRONNEMENT	26,22		26,22	24,27	-1,95	92,6%	23,93		23,93	19,17	-4,76	80,1%	-5,09	-21,0%
RURALITE	3,54		3,54	3,19	-0,35	90,0%	3,50		3,50	3,10	-0,40	88,6%	-0,09	-2,7%
AGRICULTURE	6,14	0,20	6,34	5,40	-0,74	87,9%	11,65	2,50	14,15	13,24	1,59	113,7%	+ 7,85	145,4%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	35,65		35,65	30,79	-4,86	86,4%	40,23	1,54	41,77	40,93	0,70	101,7%	+ 10,14	32,9%
dont : - Développement économique	27,10		27,10	22,89	-4,21	84,5%	33,36	0,70	34,06	33,26	-0,10	99,7%	+ 10,37	45,3%
- Innovation	5,95		5,95	5,83	-0,11	98,1%	5,32	0,20	5,52	5,49	0,17	103,2%	-0,34	-5,9%
- Technologies de l'information et de la communication	2,61		2,61	2,07	-0,53	79,6%	1,55	0,64	2,19	2,18	0,63	140,7%	+ 0,11	5,2%
RECHERCHE	21,00		21,00	21,00		100,0%	21,49	4,16	25,65	25,23	3,74	117,4%	+ 4,23	20,1%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	39,24	0,18	39,42	1,45	-37,79	3,7%	50,72		50,72	5,19	-45,53	10,2%	+ 3,73	257,1%
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (1)	2 648,46	40,04	2 688,49	2 542,95	- 105,51	96,0%	2 669,00		2 669,00	2 507,86	-161,14	94,0%	-35,09	-1,4%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	141,15		141,15	135,17	-5,98	95,8%	143,84		143,84	127,85	-15,99	88,9%	-7,32	-5,4%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 789,61	40,04	2 829,66	2 678,12	-111,49	96,0%	2 812,84		2 812,84	2 635,71	-177,13	93,7%	-42,41	-1,6%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 750,37	39,86	2 790,24	2 676,67	-73,70	97,3%	2 762,12		2 762,12	2 630,52	-131,60	95,2%	-46,15	-1,7%

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

(1) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

3- Budget supplémentaire 2018

Les pages 78 à 86 du Prospectus de Base du 20 juillet 2017, relatives au budget primitif 2017 ont été actualisées dans le Supplément du 26 février 2018 suite au vote du budget primitif 2018 le 20 décembre 2017. Depuis le budget supplémentaire 2018 a été adopté le 31 mai 2018.

Les nouvelles dispositions ci-dessous s'ajoutent à celles du Supplément du 26 février 2018. Elles complètent ainsi le paragraphe 3 du Supplément « Le budget 2018 de la Région Ile-de-France ».

Le budget supplémentaire 2018 permet d'affecter le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2017 et de reprendre le résultat (soit un montant de 66,29 millions d'euros dont 5,65 millions d'euros de restes à réaliser constatés en 2017 en investissement) sur l'exercice 2018.

Ce résultat permet principalement de couvrir :

- le différentiel sur les dépenses 2018 prévues au titre du PIC (Programme d'investissement sur les compétences) ;
- les moindres recettes par rapport aux sommes inscrites au budget primitif 2018, principalement sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et sur l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) ;
- certaines dépenses supplémentaires ouvertes en section de fonctionnement dans le cadre du budget supplémentaire ;
- le solde permet de réduire le niveau de l'emprunt d'équilibre pour 2018 de 809,6 millions d'euros à 787,2 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille les grands équilibres du budget supplémentaire 2018.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017				
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 reporté (ligne budgétaire 001)	439,428			
Restes à réaliser 2017 reportés		5,647		
Excédents de fonctionnement 2017 capitalisés (chapitre 922 - compte 1068)		433,780		
Résultat de fonctionnement 2017 reporté (ligne budgétaire 002)				66,287
Total (1)	439,428	439,428	0,000	66,287
OPERATIONS REELLES				
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (chapitre 940.73112)				-19,305
Attributions de compensation CVAE (chapitre 940.73123)				-19,305
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (chapitre 940.73114)				-0,430
Formation continue aides soignante-e-s et auxiliaires de puériculture (chapitre 931.7478)				0,500
Services généraux (chapitre 930.7478)				0,400
Services généraux (chapitre 930.74718)				0,090
Mesures d'insertion professionnelle - PIC (chapitre 931.74718)				32,350
Compte personnel formation financement FPSP 2018 (chapitre 931.7478)				3,993
Emprunt (chapitre 923.16311)		-22,308		
Action économique (chapitre 909.204142)	-0,900		0,000	
Services généraux (chapitre 930.65738)			0,490	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65738)			1,200	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65734)			0,500	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.611)			18,278	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65738)			0,070	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65738)			0,099	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.611)			7,612	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65738)			0,565	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.6574)			2,289	
Formation professionnelle et apprentissage (chapitre 931.65113)			11,000	
Aménagement des territoires (chapitre 935.65734)			0,300	
Aménagement des territoires (chapitre 935.65738)			1,070	
Action économique (chapitre 939.6574)			-0,300	
Total des opérations réelles (2)	-0,900	-22,308	43,173	-1,707
OPERATIONS D'ORDRE				
Transfert entre sections (chapitre 953)	-		7,408	
Transfert entre sections (chapitre 951)		7,408		
Transfert entre les sections (chapitre 926,280422)		14,000		
Transfert entre les sections (chapitre 946.6811)			14,000	
Total des opérations d'ordre (3)	-	21,408	21,408	
TOTAL DM (1) + (2) + (3)	438,528	438,528	64,580	64,580
TOTAL BP 2018	4 787,142	4 787,142	5 901,154	5 901,154
TOTAL GENERAL (BP + BS)	5 225,670	5 225,670	5 965,734	5 965,734

4- La notation de la Région

Le paragraphe 2.3.2 « La notation de la Région » (page 48 du Prospectus de Base du 20 juillet 2017) a été supprimé et remplacé au point 2 relatif à la notation de la Région, page 5, du Supplément du 26 février 2018. Ce paragraphe 2.3.2 est désormais remplacé par le paragraphe ci-dessous :

« La Région Ile-de-France a une notation financière depuis 1993, délivrée par une puis deux agences de notation de crédit à compter de 1998. Suite au renouvellement du marché de notation financière à l'été 2017, la Région est désormais notée par Fitch Ratings et Moody's.

La 27 avril 2018, l'agence de notation financière Fitch Ratings a confirmé la notation financière émetteur à long terme 'AA', perspective stable, ainsi que la note de court terme 'F1+', attribuée à la Région Ile-de-France.

Le 9 mai 2018, l'agence Moody's a attribué à la Région Ile-de-France la note 'Aa2' à long terme, perspective positive, et la note de court terme 'P-1'. »

Par ailleurs, le paragraphe relatif à la notation de la Région (page 1 du Prospectus de base, paragraphe 8) a été supprimé et remplacé au point 2 relatif à la notation de la Région, page 5, du Supplément du 26 février 2018. Ce paragraphe (page 1 du Prospectus de base, paragraphe 8) est désormais remplacé par le paragraphe ci-dessous :

« L'Émetteur fait l'objet d'une notation AA avec perspective stable et d'une notation F1+ pour sa dette à court terme par Fitch Ratings et d'une notation Aa2 avec perspective positive et d'une notation P-1 à court terme par Moody's. »

5 - Modification de la partie « Informations générales » du Prospectus

Le paragraphe (1) de la partie « Informations générales » du Prospectus de Base en date du 20 juillet 2017 (page 99) a été supprimé et remplacé par le paragraphe page 13 du Supplément du 26 février 2018. Suite à l'adoption du budget supplémentaire 2018, ce dernier est remplacé par le paragraphe ci-dessous :

- (1) L'Émetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise en place et de la mise à jour du Programme. La mise en place du Programme a été autorisée par la délibération CR 12.00 du Conseil Régional de l'Émetteur en date du 4 mai 2000.

Toute émission de Titres dans le cadre du Programme doit être autorisée par une délibération du Conseil Régional de l'Émetteur.

Le budget de l'Émetteur pour l'année 2018 qui a été adopté conformément à la procédure prévue à l'article L.4311-1 du Code général des collectivités territoriales autorise les emprunts, notamment par l'émission de Titres dans le cadre du Programme, pour l'année 2018, à hauteur d'un montant maximal de 809 570 000 euros.

Le budget supplémentaire a revu à la baisse le montant maximal d'emprunt, à hauteur de 787 262 447,14 euros.

L'émission de Titres pour l'année 2018 a été autorisée par la délibération n°CR 2017-195 du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 20 décembre 2017.

Les paragraphes (2) et (3) de la partie « Informations générales » du Prospectus de Base en date du 20 juillet 2017 (page 99) sont supprimés et remplacés par les paragraphes suivants :

(2) Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2017.

(3) Il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2017.

6 – Organisation et fonctionnement

Depuis la publication du Prospectus de Base et de son Supplément, trois groupes politiques ont changé de nom :

Le groupe « Socialiste, Républicain et apparentés » s'intitule désormais groupe « Ensemble, l'Île-de-France ». Le groupe « Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme » s'intitule désormais groupe « Front de gauche - Parti communiste français et République & Socialisme ». Le groupe « Radical Citoyen Démocrate Ecologiste et apparentés – Le Rassemblement » s'intitule désormais groupe « Radical Citoyen Démocrate Ecologiste et Centriste – Le Rassemblement »

Deux élus ont souhaité ne plus être rattachés à un groupe politique et figurent à présent parmi les non inscrits. D'autres élus ont par ailleurs changé de groupe politique. Ces modifications n'affectent pas la majorité du Conseil régional.

En conséquence, le paragraphe 2° - « Le Conseil régional » situé page 43 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

Les 209 élus du Conseil régional se répartissent au 1^{er} juin 2018 comme suit :

- (a) Groupe Les Républicains et Indépendants : 81 ;
- (b) Groupe Union des Démocrates et Indépendants : 26 ;
- (c) Groupe Ensemble, l'Île-de-France : 25 ;
- (d) Groupe Alternative Ecologiste et Sociale : 21 ;
- (e) Groupe du Centre et des Démocrates : 13 ;
- (f) Groupe FN – IDF Bleu Marine : 12 ;
- (g) Groupe Radical Citoyen Démocrate Ecologiste et Centriste – Le Rassemblement : 11 ;
- (h) Groupe Front de gauche - Parti communiste français et République & Socialisme: 9 ;
- (i) Non-inscrits: 11.

RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans ce deuxième Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Île-de-France

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen

Représentée par Monsieur Jean-Philippe de Saint-Martin,
Directeur Général Adjoint chargé du Pôle finances

Le 5 juin 2018



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°18-224 en date du 05/06/2018 sur ce deuxième supplément au prospectus de base. Ce deuxième supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce deuxième supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.